

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI

Date de la convocation :

11 août 2023

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY (procuration à Antoine ANTONA), Barbara CASINI, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie

le : 30 août 2023

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 30 août 2023

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°004-002-2023 : Décisions modificatives – Admissions en non-valeur (M14 et M49)

La Trésorerie nous a transmis les états des admissions en non-valeur sur le budget annexe. Ceux-ci concernent les exercices 2007, 2009 et 2010 et totalisent un montant de 20 486.24 €.

En l'absence de crédits prévus au budget 2023 de la M49, le Maire suggère d'affecter 20 000 € pour les créances en non-valeur.

Pour cela, il convient dans un premier temps d'augmenter les crédits de la M14 pour les basculer en M49, puis d'affecter les crédits ainsi récupérés à l'article concerné, comme suit :

DM 3 (M14) :

Chapitre	Article	Montant
65 (D.F.) en M14	65738 « Autres organismes publics »	+ 20 000 €

La section fonctionnement de la M14 ayant été votée en suréquilibre, il n'est pas nécessaire de soustraire les crédits sur un autre article.

COMMUNE DE CAURO

DM 1 (M49) :

Chapitre	Article	Montant
74 (R.F.) en M49	7488 « Autres attributions et participations »	+ 20 000 €
65 (D.F.) en M49	6541 « Créances admises en non-valeur »	+ 20 000 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** la décision modificative telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

